

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2023

---

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° AS1848

présenté par

Mme Levavasseur, M. Catteau, Mme Dogor-Such, M. Frappé, Mme Lavalette, Mme Loir,  
M. Lottiaux, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ranc et M. Taché de la Pagerie

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 40, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les conséquences de la loi n° 2023-1616 du 23 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2023 concernant la revalorisation de la pension minimale pour les salariés ayant effectué une carrière complètement cotisée sur le montant des prestations sociales perçues.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Une année s'étant écoulée depuis l'examen de la sécurité sociale pour 2023, modifiant le montant du minima de pension, il serait opportun de rédiger un rapport exhaustif sur les conséquences engendrées par cette modification.